



Conseil économique et social

Distr. générale
26 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

**Déclaration présentée par la Fédération canadienne des femmes
diplômées des universités, la Fédération internationale des femmes
diplômées des universités, l'Alliance internationale des femmes,
le Conseil national des femmes du Canada et YWCA Canada,
organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif
auprès du Conseil économique et social***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Promotion de l'égalité des genres au moyen de systèmes et de services éducatifs publics de qualité

Comme l'a dit un jour Nelson Mandela : « L'éducation est l'arme la plus puissante dont nous disposons pour changer le monde. » L'éducation est indispensable si l'on souhaite parvenir à l'égalité des genres. Grâce à elle, il est possible de mieux protéger la santé des femmes et des filles, de réduire le nombre de mariages d'enfants, de combler l'écart de rémunération entre les sexes et de donner aux femmes les moyens d'accéder à des postes à responsabilités.

Pourtant, d'après le Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2018 de l'UNESCO, seuls 44 % des États Membres se sont pleinement engagés à atteindre l'égalité des genres en matière d'éducation. Les États Membres sont tenus de mettre un terme aux inégalités de genre à l'école et de recourir à l'éducation pour bâtir un monde respectueux de l'égalité des genres.

Il convient de redoubler d'efforts en vue d'éliminer les obstacles auxquels les femmes et les filles sont confrontées dans leur accès à l'éducation, qui mêlent les questions de genre, de race, de revenu et de zone géographique, et de leur offrir un environnement sûr et non discriminatoire favorable à l'acquisition de connaissances.

Suppression des obstacles systémiques que rencontrent les femmes et les filles marginalisées

Les femmes et les filles qui vivent dans un pays en développement sont plus susceptibles de ne jamais aller à l'école. On dénombre d'ailleurs 16 millions de filles non scolarisées à l'échelle mondiale. Partout dans le monde, les pratiques traditionnelles néfastes, les mariages d'enfants et les stéréotypes liés au genre empêchent les femmes et les filles d'accéder à l'éducation. La pauvreté et l'absence de services scolaires de proximité peuvent également les dissuader d'obtenir une éducation, quel que soit leur niveau d'études. Dans les pays du Nord, les femmes et les filles autochtones sont confrontées tant à des obstacles systémiques qui freinent leur accès à l'éducation qu'au manque de services scolaires de proximité.

Éducation préscolaire et soins à la petite enfance

Dans le monde, seul un enfant sur deux bénéficie d'une éducation préscolaire et de soins adaptés. Contrairement à l'enseignement primaire et secondaire, l'éducation préscolaire et les soins à la petite enfance sont encore largement perçus comme relevant davantage de la responsabilité du secteur privé que de la responsabilité de l'État, bien que cette thématique intéresse les droits de l'homme, conformément aux conventions et aux accords arrêtés en la matière, à l'instar de la Convention relative aux droits de l'enfant. Au Canada, nombre de familles n'ont pas accès aux services d'éducation préscolaire et aux soins à la petite enfance, en raison de prix élevés, du nombre limité de places et d'une approche obéissant aux lois du marché concernant la fourniture de services.

L'existence de services publics de qualité, accessibles et abordables, en matière d'éducation préscolaire et de soins à la petite enfance peuvent avoir une incidence considérable sur les enfants, les femmes et l'économie. Il est reconnu que les soins éducatifs et sanitaires facilitent le développement des enfants, en améliorant leur préparation scolaire et leur intégration sociale. En outre, de tels services peuvent permettre aux femmes de se défaire de la charge domestique non rémunérée qui leur revient traditionnellement et contribuer à l'égalité des genres, en aidant les femmes à poursuivre leurs études, à suivre une formation professionnelle, à occuper un emploi

formel à plein temps et à créer leur entreprise. Certaines institutions financières, telles que le FMI et l'OCDE, ont également souligné la rentabilité de ces services, ainsi que leurs effets positifs sur la croissance économique.

Femmes et filles vivant dans la pauvreté

Les femmes et les filles issues de familles à faible revenu sont plus susceptibles de ne pas être scolarisées ou d'abandonner leurs études, ce qui peut s'expliquer tant par l'impossibilité de payer les frais afférents à la scolarité (manuels scolaires, transports, etc.) que par l'existence, dans certains pays, de préjugés sexistes qui encouragent davantage l'éducation des garçons. La société attend démesurément des femmes et des filles issues de familles à faible revenu qu'elles s'acquittent des responsabilités familiales et des tâches domestiques.

L'accès des filles à l'éducation ne peut être rendu possible que s'il s'accompagne de l'accès à d'autres services, tels que l'eau potable et l'assainissement, les soins de santé, y compris de santé procréative, et l'accès à un logement sûr et convenable.

Privatisation

La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme souligne que l'essor de l'enseignement privé mine l'accès à un enseignement gratuit et de qualité, en ce qu'il peut entraîner une réduction des investissements dans l'enseignement public. Cette situation affecte directement l'éducation des filles et des femmes. En outre, l'existence de conditions d'admission discriminatoires et le risque de non-respect des programmes scolaires nationaux dans les écoles privées freinent l'accès des filles à l'enseignement.

Femmes et filles vivant dans des zones rurales et reculées

Les femmes et les filles qui ne savent pas lire sont majoritairement issues de zones rurales et reculées. Les femmes représentent d'ailleurs les deux tiers des adultes qui ne savent ni lire ni écrire, chiffre qui n'a pas évolué depuis 15 ans. La technologie peut jouer un rôle crucial en vue d'aider les personnes vivant dans des zones rurales et reculées à accéder à l'éducation et à bénéficier de formations professionnelles. Il serait également judicieux d'améliorer les infrastructures en milieu rural pour qu'elles tiennent compte des questions de genre, notamment en proposant des installations sanitaires propres et sûres, des transports sécurisés et une éducation soucieuse des différences culturelles.

Alphabétisation, formation professionnelle et formation technique

Les formations professionnelles et techniques doivent être adaptées à l'évolution du marché du travail. Selon l'Union internationale des télécommunications, la plupart des adultes des pays à revenu intermédiaire et à faible revenu restent encore aux prises avec les technologies de l'information et des communications (TIC). Les femmes doivent accéder aux TIC et être formées au numérique pour mieux s'insérer sur le marché du travail, s'autonomiser, renforcer leur indépendance sociale et financière, et pouvoir prétendre à des postes de direction.

Cadre d'apprentissage sûr et de qualité : mettre fin à la violence dans les écoles et sur les campus

La violence fondée sur le genre est omniprésente dans nombres d'écoles et d'universités dans le monde. On estime que, chaque année, 246 millions d'enfants sont victimes de violence en milieu scolaire. La violence à l'égard des femmes et des

filles a de graves répercussions sur leur bien-être, leurs droits et leur capacité d'acquiescer l'éducation voulue. Il est donc essentiel de prévenir et de combattre la violence sexuelle, et ce à tous les niveaux de l'enseignement.

Il importe de créer, à l'échelon national, des normes et des lois, ainsi que des mécanismes de suivi transparents si l'on entend lutter contre la violence sexuelle dans les écoles et sur les campus.

La mise en place d'un programme d'éducation sexuelle et sanitaire complet et inclusif dans les écoles primaires et secondaires, qui englobe les concepts de consentement et d'intervention des témoins, peut contribuer à prévenir la violence fondée sur le genre. Si l'on souhaite résoudre ce problème, il convient également de former le corps enseignant, le personnel scolaire et les étudiants aux mécanismes de signalement et aux causes profondes de la violence sexiste.

Éducation impartiale et de qualité

Les programmes scolaires devraient être exempts de préjugés et de stéréotypes sexistes, promouvoir l'égalité des genres et tenir compte de la problématique femmes-hommes. Cependant, il n'est pas rare que les manuels scolaires continuent d'accentuer les stéréotypes, notamment en n'attribuant aux femmes qu'un nombre limité de rôles. Les préjugés sexistes nourris par certains enseignants peuvent également contribuer à renforcer l'inégalité des sexes dans les salles de classe. Dans son rapport sur les moyens de permettre à toutes les filles de jouir du droit à l'éducation sur un pied d'égalité, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme précise qu'il relève de la responsabilité des États de veiller à ce que les manuels et les programmes scolaires fassent la promotion de l'égalité des genres et luttent contre les stéréotypes pernecieux. Par ailleurs, il importe d'inciter le corps enseignant et le personnel scolaire à recourir à des méthodes d'enseignement et d'apprentissage ayant fait leurs preuves, si l'on entend dispenser un enseignement propice à l'égalité des genres et au respect des droits de l'homme.

Nous invitons les États Membres à :

- S'engager en faveur de l'égalité des genres en matière d'éducation, en adoptant les lois, politiques et plans d'action voulus, en créant des mécanismes de suivi et de responsabilisation solides et transparents, et en investissant dans le renforcement des capacités afin d'identifier les meilleures pratiques ;
- Garantir l'accès de tous à des systèmes éducatifs publics de qualité, quel que soit le niveau d'études, à des infrastructures qui tiennent compte des questions de genre, tant dans l'enseignement primaire et secondaire que supérieur, et à des services d'éducation préscolaire et de soins à la petite enfance publics, abordables, inclusifs et de qualité ;
- Mobiliser des fonds afin de couvrir les coûts indirects liés à l'éducation que supportent les groupes marginalisés, à l'instar des femmes et des filles vivant dans la pauvreté, et de mettre sur pied des stratégies et des services propices au développement local (eau potable, logement sûr, soins de santé et de santé procréative, entre autres) ;
- Améliorer l'accès aux TIC, en particulier pour les filles vivant dans des zones rurales et reculées, et investir dans des programmes de formation tout au long de la vie qui mettent l'accent sur les TIC et le numérique ;
- Veiller à ce que les manuels et les programmes scolaires, ainsi que les méthodes pédagogiques encouragent l'égalité des genres et luttent contre les stéréotypes pernecieux fondés sur le genre, la race et la religion ;

- Former le corps enseignant et le personnel scolaire aux préjugés sexistes, les inciter à appliquer un programme scolaire soucieux des différences culturelles et des questions de genre, promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des genres, et appuyer la mise en place de formations sur les causes profondes de la violence fondée sur le genre et sur les processus de signalement ;
- Augmenter et cibler les investissements en faveur de l'aide au développement, de façon à encourager l'égalité des genres en matière d'éducation.

En conclusion, l'éducation et l'égalité des genres sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si l'on souhaite parvenir à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4, relatif à une éducation équitable, inclusive et de qualité, il importe de tenir pleinement compte de l'objectif 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles.

La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités est une organisation non partisane, bénévole et autofinancée qui compte plus de 100 clubs et près de 8 400 membres répartis dans toutes les provinces du Canada. Depuis sa création en 1919, elle s'emploie à améliorer la condition de la femme, ainsi qu'à promouvoir les droits de l'homme, l'éducation publique, la justice sociale et la paix.
